

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN

### Enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan les Marais

**Du lundi 28 janvier 2019 à 9h au jeudi 28 Février 2019 à 18h**

Par arrêté en date du 4 Janvier 2019 le Président de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan les Marais.

Cette modification porte principalement sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de l'entrée Est de l'agglomération.

Le siège de l'enquête se situe à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, Le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan-les-Marais.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen a désigné par décision n° E1 800 0095/14 Madame Ghislaine Even commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Au terme de l'enquête publique, le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Hilaire-Petitville devra être approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Baie du Cotentin.

L'enquête se déroulera simultanément :

- au siège institutionnel de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin à Carentan
- à la mairie de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan les Marais

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public du 28 janvier 2019 à 9h au jeudi 28 février 2019 à 18h :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ET MAIRIES	ADRESSE POSTALE	JOURS ET HEURES D'OUVERTURE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN	2, Le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan les Marais	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 à l'exception du lundi 28 Janvier 2019 où l'ouverture se fera à 9h au lieu de 8h30 (autres heures inchangées). Du 28 Février 2019 où la fermeture aura lieu à 18h au lieu de 17h15 (autres heures inchangées)
MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, COMMUNE DELEGUEE DE CARENTAN LES MARAIS	rue des Fleurs, Saint-Hilaire-Petitville, 50500 Carentan les Marais	Les lundis, mardis, mercredis, jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 18h. Les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

**Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet aux jours et heures définis ci-dessous :**

LIEUX DE PRESENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	JOURS ET HORAIRES DE PRESENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU COTENTIN Siège administratif	Lundi 28 janvier 2019 de 9h à 11h
MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-PETITVILLE, COMMUNE DELEGUEE DE CARENTAN LES MARAIS	Mercredi 6 février 2019 de 14h00 à 17h00 Jeudi 28 février 2019 de 15h à 18h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres d'enquête publique aux lieux précités. Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, Modification du PLU de Saint-Hilaire-Petitville, Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, 2, Le Haut-Dyck, Carentan, 50500 Carentan les Marais

De plus, le dossier sera en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes, onglet « Développement du Territoire ». Les observations du public pourront être envoyées à l'adresse mail dédiée suivante : [enquete.publique@ccbdc.fr](mailto:enquete.publique@ccbdc.fr)

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin ainsi qu'à la mairie de Saint-Hilaire-Petitville, commune déléguée de Carentan les Marais.

Le service urbanisme de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin se tient à la disposition du public pour fournir des informations sur ce dossier.